

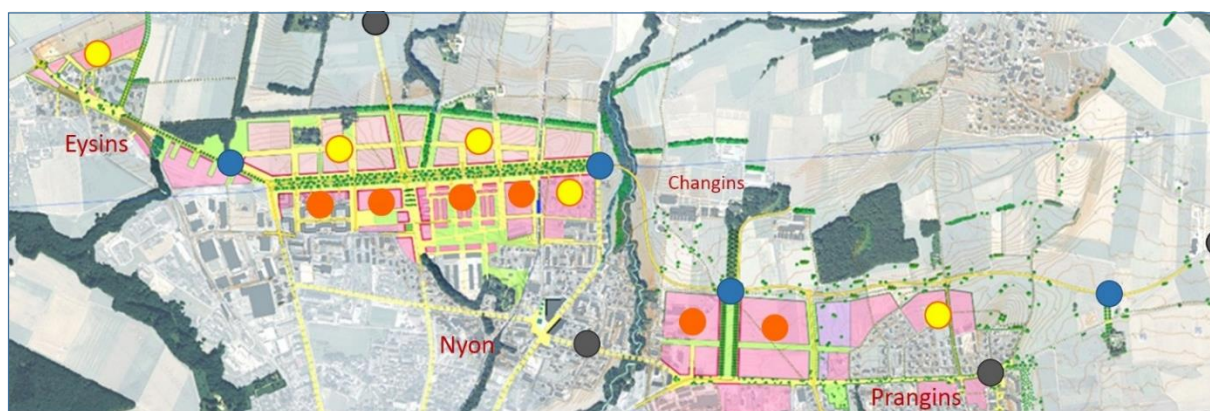
## ANNEXE 1      POINT DE SITUATION SUR LA RDU 53-2015      ÉTUDES ET TRAVAUX EN COURS (JUIN 2015)

### La RDU, un enjeu majeur pour la région nyonnaise

Le concept de la RDU vise à accueillir une partie significative de nouveaux habitants et d'emplois dans le périmètre compact de l'agglomération nyonnaise, à moyen et long terme, conformément aux objectifs politiques des planifications communales, régionales et cantonales.

Il s'agit de dessiner un nouveau paysage urbain, de définir le réseau de la mobilité et des espaces publics intégrant ville existante et nouveaux quartiers. Ainsi, la mise en œuvre de la RDU relève d'une certaine complexité et sa concrétisation se fera par étapes.

Ce projet de dimension intercommunale et d'agglomération constitue l'un des investissements parmi les plus importants du district d'ici 2030. Par ailleurs les différentes entités traversées demandent un équilibre entre un axe qui unit et des solutions locales à prendre en compte.



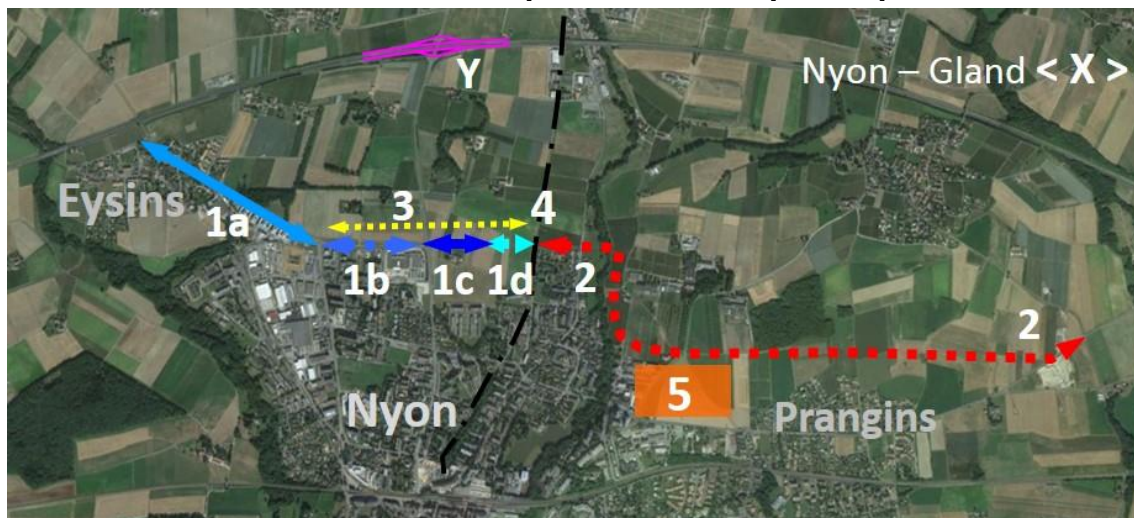
#### Concept de développement urbain le long de la route de distribution urbaine (RDU)

1. La RDU permet de mieux exploiter et distribuer le trafic motorisé au sein de l'agglomération nyonnaise
2. La RDU s'intègre dans un réseau de mobilité existant :
  - routes de l'Etraz, avenue des Eules, jonctions autoroutières de Nyon et de Gland, ...
3. La RDU offre un potentiel important de développements urbains de qualité dans un périmètre compact, elle dessert des quartiers existants ou futurs sur les communes d'Eysins, Nyon et Prangins
  - urbanisation en cours ou planifiée d'ici 2030
  - urbanisation à long terme

### Les mesures de planification et les engagements en relation avec la RDU

- La RDU fait partie d'une mesure prévue du **projet d'agglomération du Grand Genève** 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> génération (sans cofinancement fédéral).
- Le concept de la RDU fait partie intégrante du **Plan directeur cantonal** (3<sup>ème</sup> adaptation du 2 juillet 2014), dans le cadre de la mesure R15 « Agglomération franco-valdo-genevoise et Région Nyon ».
- En lien avec le **Schéma Directeur de l'agglomération nyonnaise** (SDAN), le concept RDU est adopté par les partenaires en 2010 et constitue un des objectifs stratégiques du **Plan directeur régional du district de Nyon** (PDRN).
- Le concept de la RDU fait partie d'un des volets du Plan directeur de la **commune de Prangins** (novembre 2011) et figure dans le programme de législation 2011 – 2016 de la **ville de Nyon**.
- Une **convention quinquennale liant les partenaires** a été signée en 2013 pour la mise en œuvre du projet et l'engagement d'un chargé de projet pour coordonner la réalisation de la RDU (Communes d'Eysins, Nyon, Prangins, les autres Communes du SDAN, la Région et le Canton).

## La concrétisation de la RDU se fait par secteurs et par étapes



### 1. RDU « 1<sup>ère</sup> étape » (en bleu)

- 1a Eysins / objet : insertion mobilité douce, valorisations espaces publics et plateforme ferroviaire existante (préavis N°08-12 / avant-projet préavisé favorablement par le Canton (DGMR) / projet de pré-convention en cours.
- 1b Nyon / objet : insertion mobilité douce et projet de valorisation urbaine (études à prévoir dans le cadre de l'Addenda PQ Fontaine et En Gravette II)
- 1c Nyon / objet : chantier en cours d'un tronçon conforme au tracé RDU (préavis N°49-15) et lié au PQ 2 Petite Prairie (étude à prévoir pour projet paysager et mobilité douce)
- 1d) Nyon / objet : réalisation à prévoir d'un tronçon RDU jusqu'au niveau du NStCM (étude à prévoir en lien avec le PQ 3 Petite Prairie).

2. **RDU « 2<sup>ème</sup> étape »** (en rouge) : représente le tronçon à créer « de toutes pièces » entre le NStCM jusqu'au giratoire des Murettes, sur la route de l'Etraz, en direction de Gland. L'étude de faisabilité est en cours (préavis N°46-14) et porte sur l'intégration de la RDU dans son territoire (fonctionnement du système, tracé et type d'ouvrages requis, premières indications financières en vue de définir son statut administratif).

3. **RDU « 3<sup>ème</sup> étape »** (en jaune) : sera réalisée au moment de l'urbanisation à long terme de Nyon nord 1 – Eysins et de Nyon nord 2.

### Le concept RDU comprend les projets suivants :

- 4. **RDU « franchissement du NStCM »** / objet : le NStCM reste à niveau par rapport à la RDU, suite aux décisions prises à la fin de l'étude préliminaire (préavis N° 20-12). Le projet à développer porte sur une nouvelle halte ferroviaire, vraisemblablement couplée d'un P+ R.
- 5. **RDU « Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) »** : sur la partie libérée des terrains de l'Agroscope de Changins, un développement urbanistique est prévu par étapes sur la commune de Prangins. La requalification du quartier adjacent d' « En Oulteret », sur la commune de Nyon, s'inscrit également dans la dynamique créée. La RDU dessert les futurs quartiers sis entre la RDU et la route de l'Etraz selon le principe du « peigne ».

Une étude-test sera organisée entre l'automne 2015 et le printemps 2016 (préavis N° 53 – 15) afin d'avoir une vision plus détaillée du site d'ici mi 2016, en termes urbanistiques, programmatiques et de faisabilité économique. Sur cette base, il s'agira d'engager les planifications légalisantes et d'intégrer la SOFREN, futur partenaire foncier, au processus.

### Le monitoring de la RDU est en lien avec les études suivantes :

- X. « **Démarche Nyon – Gland** » / objet : suivi et coordination avec l'étude en cours. L'analyse porte sur la viabilité du fonctionnement d'ensemble du périmètre Nyon – Gland par rapport aux développements attendus et les infrastructures structurantes de mobilité (approche multimodale).
- Y. « **Jonction autoroutière A1 – Nyon** » / objet : suivi et coordination avec l'étude pilotée par l'Office fédéral des routes (OFROU) prévoyant des mesures d'assainissements prévues à moyen et long terme.